

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **MARDI 7 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 16**

**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 11**

**AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

**N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7**

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

### **EXCUSÉS**

Séez : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

***Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance***

**2025-24      *INTEGRATION D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE DANS L' AVENANT AU PROGRAMME D' ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS PORTE PAR L' APTV***

Dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, le syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) prévoit d'étendre la durée d'exécution de la procédure et entreprend des adaptations de la programmation technique pour recentrer les interventions sur les secteurs prioritaires à l'échelle de la vallée. L'objectif de cette démarche est également d'accélérer des dossiers en cours d'études vers les phases opérationnelles et de préparation des travaux en vue de construire un PAPI complet à court terme.

Ainsi, l'APTV a engagé une démarche de concertation avec l'ensemble des intercommunalités de la Tarentaise pour arbitrer et valider les secteurs à investir sur chaque territoire, le tout dans une logique de cohérence technique et d'actions sur des secteurs jugés prioritaires au regard de la dangerosité des aléas, des enjeux présents dans les zones vulnérables, de l'état des ouvrages de protection hydraulique et de l'avancement des dossiers.

**Considérant** la validation, par le Préfet de la Savoie, le 12 juillet 2022, d'un Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) au sein de la structure porteuse du syndicat de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) sur la période de juillet 2022 à juillet 2025 sur 5 intercommunalités de la Tarentaise ;

**Considérant** le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise au syndicat mixte de l'APTV le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** l'état d'avancement actuel de la programmation technique du PEP PAPI et le retard pris dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions inscrites dans la procédure ;

**Considérant** la décision du comité de pilotage de la procédure du PEP PAPI, en date du 26 novembre 2024, de réaliser un avenant à cette procédure pour prolonger la durée du PEP et réviser la programmation technique en la recentrant sur les actions ouvertes et prioritaires ;

**Considérant** que des actions locales visant à la prévention des inondations pilotées par le service GEMAPI de l'APTV sont en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et qu'elles peuvent être intégrées dans la procédure du PEP PAPI dans le cadre de l'avenant compte tenu de leur état d'avancement ;

**Considérant** les orientations et décisions prises par la Communauté de Communes de Tarentaise pour sélectionner et prioriser les secteurs vulnérables vis-à-vis des inondations à l'échelle de l'intercommunalité de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, lors de la réunion organisée entre l'APTV et la Communauté de Communes de la Haute Tarentaise en date du 2 décembre 2024 ;

**Considérant** que ces orientations ont été guidées par une grille de priorité présentant le degré d'importance des aléas et des enjeux concernés par zone inondable ;

**Le conseil communautaire avec 15 voix pour et 1 abstention (Alain EMPRIN)**

- **POURSUIT** les actions ouvertes suivantes dans la programmation du P  
  - Torrent de l'Isère et de la Calabourdanne à Val d'Isère – régularisation d'un système d'endiguement,
  - Torrent du Reclus – régularisation d'un système d'endiguement,
  - Torrent du Saint Pantaléon – régularisation d'un système d'endiguement,
  - Torrents du versant ubac des Arcs – Etude de définition d'un programme d'action,
  - Lac glaciaire du Rosolin à Tignes (suivi des démarches) ;
  
- **AJOUTE** les actions suivantes :
  - Isère et la Calabourdanne à Val d'Isère – Mise en œuvre des préconisations de l'étude de danger – confortement de la digue endommagée rive gauche dite UCPA,
  - Torrent du Versoyen – études de dimensionnement pour conforter un ouvrage du système d'endiguement (seuil de l'Illaz et la protection de berge associée)
  - Torrents du versant ubac des Arcs – Etudes pré-opérationnelles pour mettre en œuvre le programme d'actions,
  
- **AJOUTE** dans la mesure du possible (priorité de deuxième niveau)
  - Priorité 1 = Torrent du Saint Pantaléon - - Mise en œuvre des préconisations de l'étude de danger – amélioration de l'entonnement du chenal de crues et gestion des débordements sur la risberme rive droite au sommet du cône de déjection,
  - Priorité 2 = Torrent du nant Cruet – Etudes pré opérationnelles ;
  
- **REPORTÉ** les actions suivantes :
  - Torrent de la Ravoire et de l'Isère – régularisation d'un système d'endiguement,
  - Torrents des Chapieux - - régularisation d'un système d'endiguement,
  - Torrent du Nantet – Etude de diagnostic et de définition d'actions,
  - Torrent du Cudray - Etude de diagnostic et de définition d'actions.

**Yannick AMET**

Président

